



## Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 21 mars 2024

L'Assemblée est ouverte à 17h10 au Théâtre des marionnettes du Champ-de-Mars dont la date de fermeture en raison des JO a été repoussée de fin mars à fin mai avec une reprise début octobre.

72 adhérents sont présents et 10 sont représentés.

En l'absence de quorum fixé par les statuts, l'assemblée est à même de délibérer.

### Rapport d'activité de l'année 2023

Jean d'Izarny-Gargas, président, donne lecture du rapport d'activité.

***Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.***

### Rapport financier sur les comptes 2023

Chantal Clayeux, membre de la commission de contrôle avec Bernard Seydoux, rend compte du pointage des pièces comptables et déclare n'avoir relevé aucune irrégularité.

Thierry de Saint-Léger, trésorier, présente le compte de résultat et le bilan.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 12 423 € (contre 12 823 € en 2022) dont essentiellement 10 623 € de cotisations et 1 000 € de subvention d'exploitation.

La croissance des charges, soit 10 538 € contre 6 510 € en 2022, est imputable aux frais engagés pour la promotion du livre *Le Champ-de-Mars 1900-1930*.

Le résultat d'exploitation atteint 1 885 € et le résultat net, après prise en compte des produits financiers et résultat exceptionnel, 3 597 € (contre 6 744 € en 2022).

Pour information, 193 cotisations ont été reçues depuis le début d'année 2024 contre 203 pour l'année 2023.

***Soumis au vote, les comptes de l'exercice 2023 sont approuvés à l'unanimité.***

### Maintien de la cotisation de base à 30 € pour l'année 2025

***Le maintien de la cotisation de base à 30 € en 2025 est approuvée à l'unanimité.***

### Mise en place d'une cotisation de 10 € pour les jeunes de moins 30 ans

***La mise en place d'une cotisation de 10 € pour les jeunes de moins de 30 ans est approuvée à l'unanimité.***

### Renouvellement des mandats parvenus à échéance

***Le renouvellement pour 3 ans des mandats d'administrateur de Jean d'Izarny-Gargas, Marie-Hélène Louvard et Bernard Seydoux est approuvé à l'unanimité.***

### Election de Michel Audierne comme nouvel administrateur

***Après présentation de sa candidature, Gérard Der Agobian est élu administrateur pour 3 ans à l'unanimité.***

Election de Nicolas Maure comme nouvel administrateur

***Après présentation de sa candidature, Nicolas Maure est élu administrateur pour 3 ans à l'unanimité.***

Le Conseil d'administration se compose dorénavant de 15 membres :

Michel Audierne, Mireille Bauer, Chantal Clayeux, Gérard Der Agobian, Pascal Douard, Virginie Duverger-Nedellec, Jean d'Izarny-Gargas, Pierre Lamalattie, Marie-Hélène Louvard, Nicolas Maure, Gérard Roubichou, Corinne Roy, Thierry de Saint-Léger, Bernard Seydoux, Patrick Viard.

Actions en cours

Les points suivants ont été présentés et débattus en séance :

- Nature et promotion de notre contribution à l'enquête publique du PLU, en complément du récent classement des immeubles du quadrilatère en PVP -Protection Ville de Paris,
- Mise en œuvre de la quasi-totalité du budget participatif avant les JO et reliquat au-delà,
- Réticences de la ville de Paris à demander le classement en monument historique de la tour Eiffel,
- Pourvoi en cassation auprès du Conseil d'Etat sur le permis de construire tour Eiffel et le permis d'aménager Iéna- Varsovie-Branly,
- Déroulement du projet site tour Eiffel après les JO et négociation avec la préfecture de police de Paris pour autoriser les modifications de circulation nécessaires,
- Courrier pour demander une protection de type PSMV- Plan de sauvegarde et mise en valeur- à Rachida Dati et rencontre du responsable des ABF sur Paris,
- Fin de l'exploitation de la structure du Grand Palais Ephémère par la RMN-GP et phases successives de mise à disposition des espaces au profit de Paris 2024,
- Risque de voir aboutir la demande de prolongation de la structure du GPE par son propriétaire, GL Events, au-delà de la date contractuelle du 30 novembre afin d'y maintenir des salons.
- Concertation inopérante entre la ville de Paris et les associations pour trouver un accord sur le nombre de jours d'occupation du Champ-de-Mars par des événements commerciaux,
- Bien fondé de la suppression du massif de roses de l'avenue Charles Risler,

Nulle autre question n'étant portée à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h10.

Le 25 mars 2024

Jean d'Izarny-Gargas